Elections européennes 2024

Les candidats à l'élection du Parlement européen du 9 juin 2024 répondent au questionnaire de l'UNAF



https://republicains.fr/programme2024/

Engagement n° 1: les pesticides

Défendre l'environnement et les insectes pollinisateurs doit nous amener à réduire notre utilisation de pesticides, de substances chimiques et de produits phytosanitaires. C'est un constat que nous partageons pleinement. Notre délégation Les Républicains a déjà pris position au Parlement européen pour faire interdire les substances chimiques les plus dangereuses pour les pollinisateurs. A titre d'exemple, la Commission européenne proposait de relever la quantité maximale autorisée de résidus de thiaclopride, un insecticide interdit dans l'UE depuis 2020, sur plus de 30 produits en provenance de pays tiers à l'Union européenne. Cet insecticide utilisé dans la production maraîchère est connu pour être toxique pour les abeilles et les pollinisateurs. Nous avons voté contre cette proposition.

En revanche, la nécessaire réduction de l'utilisation des pesticides et des produits phytosanitaires ne doit pas conduire à une impossibilité pour nos agriculteurs d'exercer leur métier et de vivre dignement du produit de leur travail. En dehors des substances les plus dangereuses, nous défendons le principe « pas d'interdiction sans solution et accompagnement », mais il revient à l'Europe et aux Etats membres d'aider au développement le plus rapide possible de ces solutions alternatives aux pesticides. De façon à nous débarrasser d'un maximum de pesticides, nous devons miser sur la recherche et l'innovation pour développer des solutions alternatives respectueuses de l'environnement.

C'est pourquoi nous proposons de consacrer davantage de fonds du second pilier de la Politique agricole commune (PAC) à la recherche et à l'innovation publiques pour développer des alter- natives aux pesticides et aux produits phytosanitaires, notamment le glyphosate, et favoriser les nouvelles techniques génomiques (NGT). Les budgets alloués à la recherche et à l'innovation publiques (qui dépendent du second pilier de la Politique agricole commune) sont faibles et les Etats membres ont seulement consacré entre 2 et 6 % du second pilier de la PAC à ces aspects. Les politiques publiques de recherche doivent privilégier les thématiques de recherche qui ne sont pas couvertes par les budgets considérables de recherche et de développement (R&D) privés des grandes entreprises internationales (en particulier Bayer-Monsanto). L'accent doit être mis sur le développement rapide d'alternatives au glyphosate et aux néonicotinoïdes. L'Europe doit aussi rester à la pointe de la recherche en ce qui concerne les nouvelles techniques génomiques (NGT) qui offrent de grandes perspectives dans le domaine de la sélection des variétés de plantes cultivées plus résistantes et qui nécessitent moins de pesticides, en lien avec la nécessaire adaptation au changement climatique. Contraire- ment aux OGM, les organismes issus des NTG ont subi une modification génétique sans

introduction de gène extérieur dans leur génome, tout en leur conférant de nouvelles caractéristiques.

Engagement n° 2 : le frelon asiatique

Accidentellement importé en 2004 par le commerce international avec l'Asie, le frelon asiatique a colonisé en deux décennies l'ensemble du territoire national. Cette espèce exotique envahissante est un prédateur redoutable pour l'abeille domestique européenne, elle est responsable d'environ 20 % de la mortalité observée dans les ruchers. La perte de chiffre d'affaires pour la filière apicole est estimée à 12 millions d'euros par an, soit près de 14 % du chiffre d'affaires global du secteur. Les modélisations indiquent qu'en l'absence de tout traitement « offensif », le frelon asiatique aura colonisé en 2100 l'ensemble du continent européen et pourrait faire la jonction avec l'aire de répartition initiale de l'espèce. Si la question de l'expansion du frelon asiatique concerne le continent européen, il revient à chaque Etat membre d'agir pour adapter des stratégies efficaces de lutte contre cette espèce invasive.

Nous proposons de respecter le principe de subsidiarité, le risque étant que la machine à normes de la Commission européenne fasse plus de mal que de bien. Notre objectif pour le soutien à nos apiculteurs demeure l'efficacité de l'aide. Dans cette perspective, le 27 mars dernier, Les Républicains ont déposé une proposition de résolution à l'Assemblée nationale1 pour inviter le Gouvernement à déclarer la défense des abeilles « Grande cause nationale 2025 », encourager le Gouvernement à l'élaboration d'un plan national de lutte contre le frelon asiatique, demander au Gouvernement d'inscrire le frelon asiatique parmi les espèces nuisibles afin de favoriser leur éradication et de renforcer le plan de soutien à l'apiculture française. Au niveau européen, le frelon asiatique figure depuis le 13 juillet 2016 sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. Il nous faut modifier la législation européenne dite « loi de santé animale », entrée en application le 21 avril 2021, pour permettre le classement en France du frelon asiatique dans la liste des dangers sanitaires, comme c'était le cas en 2012 et 2022. Enfin, nous proposons de mobiliser des fonds de la Politique agricole commune (PAC) que nous souhaitons augmenter au cours de la prochaine manda- ture pour aider nos apiculteurs français à combattre ce fléau et à mieux les indemniser.

Engagement n° 3 : le varroa

Oui, nous y sommes favorables comme nous sommes favorables à un grand programme européen de recherche pour trouver des alternatives aux produits phytosanitaires et aux pesticides. Nous voulons doubler, par redéploiement de dépenses actuellement totalement inutiles, le budget de l'Union européenne consacré à la recherche et à l'innovation pour la période 2024-2027 tout en fixant l'objectif de 4 % du PIB européen consacré à la recherche et à l'innovation (publiques et privées) d'ici à 2030. L'Europe est une terre de recherche et d'innovations. Elle compte seulement 7 % de la population mondiale mais elle contribue à hauteur de 20 % aux investissements mondiaux en faveur de la recherche et du développement et elle pro- duit un tiers de l'ensemble des publications scientifiques de haut niveau2. Nous devons pouvoir continuer à investir dans la recherche et l'innovation, domaines généraux au sein desquels est comprise la recherche contre le varroa.

Engagement n° 4: la PAC

Nous souhaitons favoriser le développement d'une agriculture plus durable mais pas au prix d'un renoncement à notre souveraineté alimentaire. Nos agriculteurs ont pris conscience des enjeux environnementaux et font déjà beaucoup pour réduire, par exemple, l'utilisation de produits phytosanitaires, comme le montre l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires qui a diminué au cours des dernières années. Nous sommes favorables à l'augmentation du budget de la prochaine Politique agricole commune (PAC) et aux aides directes à nos agriculteurs. La PAC doit permettre d'investir davantage dans la recherche et l'innovation pour rendre notre agriculture plus durable. Elle doit accompagner nos agriculteurs et leur donner des incitations pour permettre une agriculture moins intensive et plus respectueuse de notre environnement, mais nous ne sommes pas

favorables à des interdictions sans solutions ou sans accompagnement ni à la décroissance de la production agricole européenne. Si nous suivons cette voie, nous perdrons notre souveraineté alimentaire et nous favoriserons les importations de produits qui ne respectent pas nos standards environne- mentaux sans résoudre le problème écologique. En 2020, les Etats-Unis ont ainsi annoncé l'objectif d'un gain de 40 % de leur rendement agricole à l'horizon 2050, tandis que le président chinois Xi Jinping affirmait, en 2022, que « la nourriture du peuple chinois doit être produite par les Chinois et rester entre leurs mains ». La souveraineté alimentaire consiste à garantir que les peuples européens auront de quoi se nourrir dans les prochaines décennies. Cet objectif de souveraineté doit être concilié avec l'objectif de durabilité et de meilleur respect de l'environnement. Nous voulons garantir cet équilibre.

Engagement n° 5: les haies

Les espèces pollinifères représentent encore une trop petite partie des forêts françaises. Près de 190 espèces différentes d'arbres se répartissent sur notre territoire. En France, la forêt est composée majoritairement de feuillus (67 % des peuplements)3. Les arbres mellifères et pollinifères ainsi que les haies sont importants pour la pollinisation. Nous sommes favorables, au niveau national, à ce que les plantations de ces espèces se multiplient dans les prochaines années. En ce qui concerne la politique forestière et la gestion de nos forêts, nous souhaitons en laisser la responsabilité aux Etats membres, même si un appui de l'Union européenne ou des coopérations sont envisageables, notamment dans le domaine de la recherche scientifique. Une politique unique de gestion forestière au sein de l'Union européenne n'est pas souhaitable en raison de la diversité des espèces, de la biodiversité et des enjeux au sein des différents territoires de l'espace européen. L'Europe doit faire confiance à ses Etats membres pour gérer les forêts qui sont très diverses à travers notre continent. Par conséquent, l'Europe peut inciter ses Etats membres à favoriser les plantations d'arbres mellifères et pollinifères ainsi que de haies, mais elle ne doit pas produire de nouvelles normes contraignantes et doit faire confiance aux forestiers et aux agronomes dont c'est le métier ainsi qu'aux acteurs de terrain dans nos territoires.

Engagement n° 6: les miels importés

Nous ne sommes pas défavorables au libre-échange qui est source de richesses et il est aussi intéressant pour nos apiculteurs de pouvoir exporter leur production. En revanche, nous devons sortir de notre naïveté. Nous ne devons donc plus accepter l'entrée sur le territoire de l'Union européenne de produits agricoles ou de la pêche qui ne correspondent pas aux mêmes standards environnementaux que ceux de l'Union européenne ou les taxer très fortement pour rétablir une concurrence loyale entre les agriculteurs français et européens et les agriculteurs des Etats tiers. Aucun nouvel accord commercial ne devrait être signé s'il met en péril les intérêts agricoles de l'Union et de la France, et nous demandons une revue générale de tous les accords existants. Par ailleurs, les clauses miroirs doivent être accompagnées de clauses de sauve- garde et de contrôles stricts aux frontières : si les règles ne sont pas respectées par nos partenaires commerciaux, il doit y avoir une possibilité de suspension immédiate de l'application de ces accords commerciaux. Nous sommes donc favorables à la mise en place de mesures anti-dumping pour protéger nos apiculteurs et nos filières de toute concurrence déloyale grâce à l'augmentation des droits de douane aux frontières de l'Union européenne. Par ail- leurs, l'information des consommateurs est absolument essentielle : les consommateurs européens ont le droit de connaître les conséquences environnementales des produits qu'ils consomment. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu l'étiquetage obligatoire de l'origine du miel pour les miels d'assemblage. Nous proposons aussi de mettre en place au niveau européen un « Eco- score carbone » (comme le Nutriscore) qui donnera une information simple au consommateur : le nombre de tonnes de CO2 émises lors de la fabrication du produit. Un taux réduit de TVA s'appliquera aux produits relevant des classes A ou B sur l'Ecoscore carbone. Cette mesure favorisera nos apiculteurs dont la production est beaucoup plus respectueuse de l'environnement que celle des apiculteurs qui produisent en dehors de l'Union européenne.

Engagement n° 7: les miels d'assemblages

Nous sommes très favorables, non seulement aux clauses miroirs dans les accords de libre-échange, mais aussi aux clauses de sauvegarde qui permettent de nous assurer que ces clauses miroirs sont bien appliquées par nos partenaires commerciaux. Un exemple concret, grâce aux Républicains :

nous avons réussi à faire voter un amende- ment dans le cadre de la baisse temporaire des droits de douane entre l'Union européenne et l'Ukraine souhaitée par le Gouvernement. Cela en incorporant des clauses de sauvegarde pour préserver certains marchés sensibles. Le texte original prévoyait un frein d'urgence automatique pour les œufs, le sucre et les volailles. Nous avons voté en faveur de dispositions pour y inclure le miel et les céréales. Cet amendement garantit aux secteurs qui souffrent de ces mesures temporaires de libéralisation, dont le Gouvernement n'a pas bien mesuré les conséquences néfastes, qu'ils soient protégés puisque désormais, si les quantités importées de ces produits dépassent la moyenne arithmétique des quantités importées en 2021, 2022 et 2023, une mesure de sauvegarde sera automatiquement intro- duite et permettra de réintroduire des limitations à nos importations4. Enfin, nous nous sommes aussi opposés à l'accord de libre-échange avec le Chili, grand pays apicole, dont les importations pourraient fragiliser nos apiculteurs français et européens5. En ce qui concerne le contrôle du respect des réglementations, notamment des obligations d'information des consommateurs et du respect par les produits importés de nos normes environnementales et sanitaires, ce contrôle relève de la responsabilité des administrations des Etats membres. L'Union européenne doit être en mesure de recevoir les plaintes de nos apiculteurs en cas de défaillances des administrations nationales de contrôle et de sanctionner les Etats membres. Ce rôle de contrôle est plus efficace que celui de production de normes inutiles et paralysantes.

Engagement n° 8: le budget UE pour l'apiculture

Le maintien d'une forte production agricole sur le sol français et européen est une condition nécessaire à notre souveraineté alimentaire. Le gouvernement d'Emmanuel Macron n'a visiblement pas pris la mesure de ce défi en ne se battant que trop peu et trop tard pour défendre le budget de la Politique agricole commune (PAC) qui, en 20 ans, aura baissé de 30 % en euros constants, alors que le budget agricole de la Chine et des Etats-Unis ne fait qu'augmenter. L'agriculture est une activité par nature aléatoire, soumise à d'impondérables aléas climatiques et biologiques, et dont les cycles de production sont longs. Sans régulation, l'activité agricole oscillerait entre phases de surproduction et périodes de pénurie. L'agriculture accomplit en outre des missions d'intérêt général (valorisation du monde rural, sauvegarde des paysages, aménagement du territoire, captation et stockage du carbone, etc.) qui ne sont pas prises en compte par le marché. Il faut donc augmenter le budget de la prochaine Politique agricole commune (PAC) et le soutien à nos pêcheurs, en tenant compte de l'inflation, grâce à un redéploiement de nombreuses dépenses européennes inutiles comme certains fonds européens de cohésion qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Nous sommes favorables et nous interviendrons auprès de la Commission européenne pour que nos apicultrices et apiculteurs français puissent bénéficier des financements de la PAC, mais aussi auprès du gouvernement français.

- (1) Assemblée nationale, proposition de résolution visant à lutter contre la disparition des abeilles et à sauver les apiculteurs français, 27 mars 2024
- [2] Communiqué de presse, « La Commission se félicite de l'accord politique intervenu sur "Horizon Europe" (europa.eu) », site de la Commission européenne. le 10 décembre 2020.
- (3) « Observatoire des forêts françaises », Observatoire des forêtsfrançaises.
- (4) https://portal.assisteu.eu/european_parliament/plenary/votes/dossier/01HRXZ88VRF2GPDSR2HS57VVA0?tab=2.
- (5) https://portal.assisteu.eu/european_parliament/plenary/votes/ detail/01HQTAMJ3Z8AYEF7TKQT6TNF44?tab=1&meplist_country=01H6M8DYKK3VPE6AS2V9GQM830;https://www.google.com/